

DEPARTEMENT du GERS

ARRONDISSEMENT D'AUCH

COMMUNE DE VIC FEZENSAC

Canton de VIC-FEZENSAC

N° D 2022/35

DECISION DU MAIRE

MAPATRAVV202201

Le Maire de la commune de VIC-FEZENSAC,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment le livre 1^{er}, titre 2, chapitre 2, relatifs à l'organisation de la commune et aux attributions du Maire ;

VU la délibération du Conseil municipal du 12 mai 2021 portant délégation d'attribution au maire de VIC-FEZENSAC;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22 alinéa 4 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% ; lorsque les crédits sont inscrits au budget;

VU l'ordonnance n°2018-899 du 23 juillet 2015 et le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

VU l'appel public à la concurrence paru sur le site achatpublic.com, le BOAMP le 22 septembre 2022 pour le marché de travaux de réhabilitation énergétique de l'hôtel de ville, l'ancienne trésorerie et le tri postal ;

VU l'appel public à la concurrence affiché à la mairie de Vic-Fezensac le 22 septembre 2022 ;

VU la date limite des offres fixée au 14 Octobre 2022 à 12 heures ;

VU le classement ci-dessous des propositions des entreprises par le pouvoir adjudicateur lors de la commission de la commande publique du 2 Novembre 2022 et en application des critères du jugement des offres énoncés dans l'avis public à concurrence et du règlement de la consultation ;

Lot n°1 : Remplacement des menuiseries extérieures

Raison sociale	classement de l'offre
TRAMONT ELORZA	1
DORBESSAN	2
CUNHA et CASTERA	3

Lot n°2 : Isolation combles perdus

Raison sociale	classement de l'offre
SAS PLANET'ECO ENERGIE	1
EURL AVILIA	2

Lot n° 3 : Zinguerie
Infructueux

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de travaux comme suit :

Lot 1 : Remplacement des menuiseries extérieures : SAS TRAMONT ELORZA - 08 Garcia Lorca 32 000 AUCH pour un montant de 248 554,33€ HT.

Lot 2 : Isolation des combles perdus : SAS PLANET'ECO ENERGIES 3 rue Henri Becquerel 11 200 LEZIGNAN CORBIERES pour un montant de 50 234.70€ HT.

Lot 3 : Zinguerie : infructueux.

Article 2 : dit que les sommes seront imputées à l'article 2313 du budget communal.

Article 4 : Mme la Directrice Générale des Services, le service de gestion comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera soumise au Contrôle de la légalité exercé par M. le Préfet du Gers.

Article 5 : La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

A VIC-FEZENSAC, le 05 Décembre 2022

Mme le Maire,

Barbara NETO

